



Leur statut :

- Ils sont bénévoles, adhérents d'une association de santé agréée par la Commission Nationale d'Agrément CNA
- Ils sont proposés par le conseil d'administration de leur association
- Ils sont désignés par le directeur de l'ARS* pour une durée de 3 ans renouvelable sur la proposition faite par leur association agréée
- Ils sont formés par France-Assos-Santé

Leur rôle :

- **Représenter tous les usagers/patients de l'établissement auprès de la direction**
- Garantir le respect et la promotion des droits des usagers et de leurs proches
- Exprimer aux responsables de l'établissement des attentes et besoins des usagers
- Participer à la Commission des Usagers (CDU) en apportant leur contribution à l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins.
- Proposer un « Projet des usagers » intégré au « Projet d'établissement ».
- Assister un usager qui le souhaite dans le cadre d'une médiation.
- Rencontrer un usager qui le souhaite afin d'échanger (de façon confidentielle)

Pour les contacter :

- **Avant chaque CDU** dans le lieu précisé sur l'affiche annonçant la CDU
- **Sur RDV** (voir les coordonnées ci-dessous)

Leurs coordonnées :

M. Michel FOLLEY

Titulaire

michel.folley@numericable.fr

06.08.16.05.94

UDAF 54

M. Antoine GENY

Titulaire

antoinegeny2@gmail.com

APF France handicap

Mme Nacera KHATLA

Suppléant

nacerakh2@aol.com

Ligue contre le Cancer

M. Claude VIARD

Suppléant

viardcla@wanadoo.fr

APAJH Meuse

*HAS : Haute Autorité de Santé

*ARS : Agence Régionale de Santé